Zeitschrift: ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift

Herausgeber: Schweizerische Offiziersgesellschaft

Band: 165 (1999)

Heft: 3

Artikel: Les cours militaires internationaux de DICA de San Remo

Autor: Schröter, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-65939

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les cours militaires internationaux de DICA de San Remo

François Schröter

C'est en 1976 que l'Institut International de droit humanitaire, un organisme italien de droit privé qui entretient des liens privilégiés avec le CICR et l'Ordre de Malte, a organisé son premier cours militaire international de droit des conflits armés.

Le but de ce cours, dont le directeur, l'initiateur et la cheville ouvrière était un spécialiste suisse du droit humanitaire, le col EMG Frédéric de Mulinen, était d'aider les gouvernements à remplir les obligations auxquelles ils ont souscrit en ratifiant les différents instruments internationaux de droit international des conflits armés, essentiellement les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux Protocoles additionnels de 1977. Rappelons que les Etats s'y engagent, notamment, à respecter et à faire respecter le droit humanitaire, à l'enseigner au sein de leurs forces armées et à le diffuser dans la population civile.

Depuis 1976, chaque année voit se dérouler trois ou quatre cours en langues française, anglaise et espagnole, soit à Turin, soit à San Remo, ville qui abrite le siège de l'Institut International de droit humanitaire. A ce jour, ce sont ainsi des milliers d'officiers et de fonctionnaires de la plupart des pays du monde qui ont suivi les cours dispensés par l'Institut.

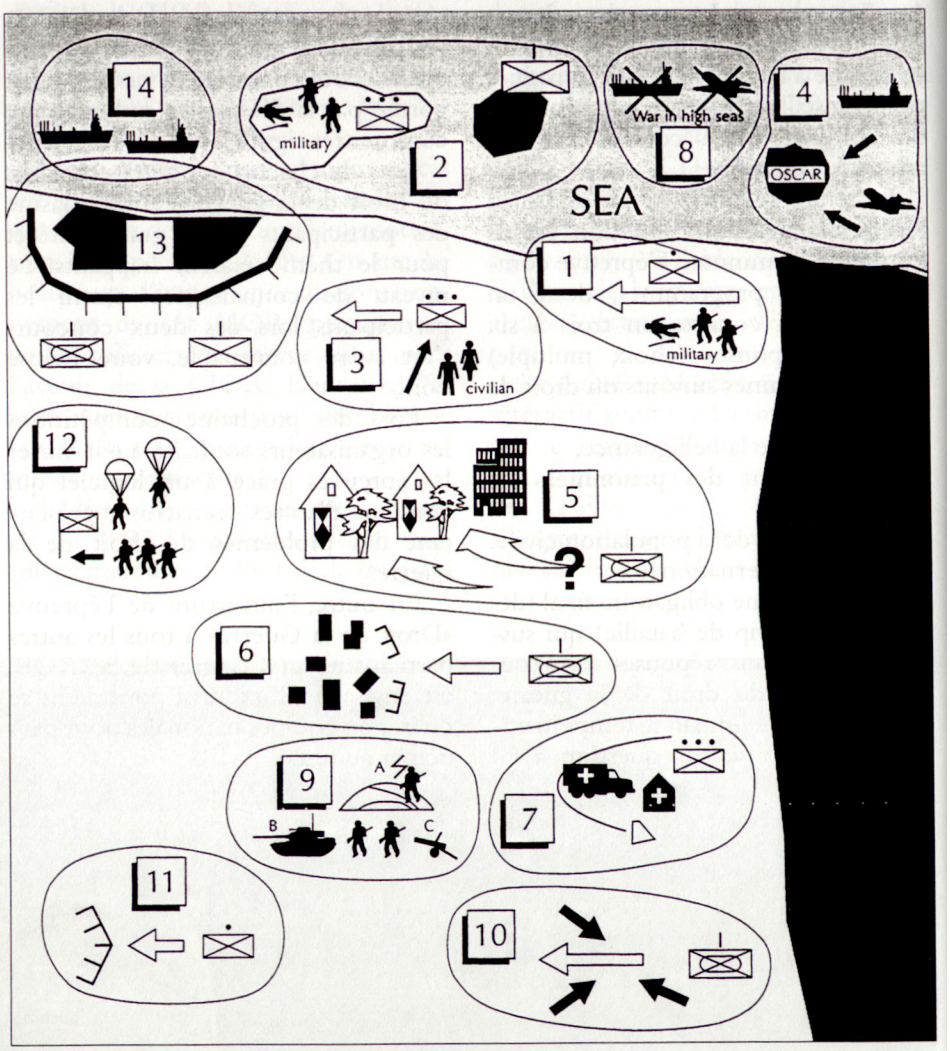

Exemple de feuille d'exercice qui servait de base pour des travaux d'Etat-major.

Les cours de San Remo s'adressent aux commandants et aux officiers d'Etat-major d'unité.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à leur commandement, lequel décide si les frais de voyage et de cours (env. Frs 3000.–) peuvent être pris en charge.

L'inscription des personnes retenues est du ressort de la Section droit international des conflits armés de l'Etat-major général.

Le 67e cours militaire international de droit des conflits armés, auquel l'auteur de ces lignes a participé du 2 au 13 mars 1998 à San Remo, était un cours de langue anglaise auquel était adjoint une classe de langue portugaise. Ce ne sont pas moins de 35 participants en provenance de 23 pays de quatre continents qui se sont retrouvés non seulement pour développer leurs connaissances théoriques en droit humanitaire, mais, et c'est là l'un des principes fondateurs du cours, pour apprendre à agir, dans leurs sphères de responsabilité respectives, en accord avec les exigeances du droit international des conflits armés. L'accent était donc clairement mis sur la pratique.

Les profils les plus divers étaient représentés: commandants d'unité, officiers d'état-major, spécialistes de droit international attachés au ministère de la défense, membres de la justice militaire, et même un aumônier de campagne.

L'encadrement du cours était assuré par quatre officiers chevronnés ainsi que par plusieurs intervenants extérieurs.

Ma classe, qui réunissait 14 participants venant d'Italie, de Finlande, de Suède, de Norvège, du Zimbabwe,

d'Albanie, de Singapour, de Grande-Bretagne, de République tchèque et d'Inde était dirigée par un officier canadien, le lieutenant-colonel Douglas Lynch.

Après trois jours d'introduction générale, destinés à mettre les connaissances des uns et des autres à niveau, les participants ont joué le rôle d'officiers d'état-major chargés de résoudre, en tenant compte des règles de droit international des conflits armés, les problèmes qui leurs étaient soumis au cours d'opérations combinées Terre, Air, Mer. Chaque jour était consacré à une ou plusieurs problématiques particulières: planification des opérations, conduite des opérations, comportement au combat, aspects logistiques, zones arrières, neutralité, opérations de maintien de la paix, opérations de restauration de l'ordre public, relations avec les civils, collaboration avec le CICR, répression des crimes de guerre, etc.

L'expérience de San Remo est unique à plus d'un titre.

Au cours des deux semaines de cours, une vraie camaraderie s'est forgée, faite de respect et de compréhension mutuelle. Des contacts ont été créés, du matériel d'enseignement du droit international des conflits, échangé entre les participants.

Le contact avec les méthodes de travail en vigueur à l'étranger, tant au sein de l'OTAN que dans des pays européens non-membres de l'OTAN et des pays d'outre-mer fut particulièrement enrichissant.

Les participants au cours ont pu se convaincre que le droit humanitaire, loin d'être une entrave aux opérations, était en fait le meilleur allié du commandant efficace, notamment parce que le respect des principes essentiels du DICA – proportionalité et distinction – permet d'éviter le gaspillage du matériel, de la munition ainsi que les pertes de temps.

Enfin, le témoignage de certains participants, qui ont personnellement participé à des combats et qui ont pu témoigner à la fois de la difficulté et de la nécessité d'appliquer le droit humanitaire, a été particulièrement poignant.

François Schröter est collaborateur à la Section du droit international des conflits armés au groupe de la promotion de la paix et de la coopération en matière de sécurité à l'État-major général du Département de la défense, de la protection de la population et des sports. ■